

TARIFS PREVUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/ 2010

I. TARIF TRIMESTRIEL de l'EXTERNAT (système de péréquation) 2de, 1ère et Terminale

127 €	140 €	150 €	173 €	194 e
	Tarif de base			

Ce tarif inclut diverses prestations tels que la surveillance et la reprographie courante. De plus les frais divers et cotisations s'élèvent par trimestre à environ **16 €**.

Le principe de la péréquation est le suivant : chaque famille est invitée à choisir librement, entre 5 (+ en F.C.I.L.) niveaux de contribution celui qui correspond le mieux au revenu annuel des personnes vivant au foyer.

De cette façon, la contribution demandée par le lycée aux Parents sera en rapport avec les possibilités réelles de chaque famille, tout en permettant aux plus modestes de rejoindre, si elles le désirent, notre communauté éducative et de s'y maintenir si elles y sont déjà.

La Direction du lycée garantit le caractère confidentiel de cette opération et ne demandera pas à connaître les motifs de votre choix.

IMPORTANT

- La péréquation est essentiellement une opération de finance.
- Elle ne peut être appliquée qu'après étude de l'ensemble des réponses.
- En effet, le total des réponses reçues doit donner la moyenne par trimestre de **140 €**.
- Le lycée ne pourrait fonctionner si cette moyenne n'était pas atteinte.
- C'est pourquoi les versements des familles choisissant un tarif SUPERIEUR à la base de **140 €** doivent compenser le versements des familles optant pour un tarif INFERIEUR à la base.
- Si cet équilibre n'était pas respecté

LE LYCEE POURRAIT ETRE AMENE A REVISER LES TARIFS INFERIEURS A LA BASE.

II. TARIFS TRIMESTRIELS POUR LES INTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES EN SUS DU TARIF DE L'EXTERNAT

	RESTAURATION ET HEBERGEMENT INTERNES	
	<i>Adoration</i>	<i>Saint - Martin</i>
1^{er} Trimestre	1 064.60 €	1 080.60 €
2^{ème} Trimestre	958.20 €	974.20 €
3^{ème} Trimestre	683.80 €	699.80 €

Pour les demi-pensionnaires, la somme appelée chaque trimestre pour la restauration sera la suivante :

	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS
1er TRIMESTRE	84.00 €	168.00 €	252.00 €	313.60 €
2ème TRIMESTRE	67.20 €	134.40 €	201.60 €	263.20 €
3ème TRIMESTRE	44.80 €	89.60 €	134.40 €	162.40 €

III. AUTRES FRAIS EVENTUELS

L'inscription à l'étude surveillée du soir (de 17h00 à 19h00) soit 30 € par trimestre pour les Externes et les Demi-Pensionnaires qui en font la demande, les éventuels oraux blancs en Première et en Terminale, des frais de reprographie quand il s'agit de remplacer totalement ou partiellement un manuel scolaire.

Le montant de la DEMI-PENSION varie en fonction de la longueur du trimestre.

** Le prix moyen du repas en abonnement est de 5,60 €.*

Il comprend : une entrée au choix, un plat garni, un fromage ou un laitage au choix, un dessert au choix. La restauration fonctionne en self.

** Les EXTERNES peuvent **EXCEPTIONNELLEMENT** prendre un repas au lycée en se procurant à l'entrée du self un ticket à 6,30 €*

** Pour des absences d'au moins une semaine et causées par une raison médicale, la totalité du prix du repas sera déduite sur demande écrite faite par la famille à la Comptabilité.*

** Enfin pour les absences résultant d'un séjour à l'étranger organisé par le lycée ou d'un stage obligatoire dans le cursus scolaire, la totalité du repas sera déduite. Il n'y aura cependant pas de remise sur le logement.*

L'INTERNAT, la DEMI-PENSION et l'EXTERNAT se paient dès réception de la facture L'année scolaire comporte 3 notes de frais :

- 1) **Fin Septembre 2009** Première facture + prélevé en 3 fois
mais avec déduction de l'acompte versé à l'inscription
- 2) **Décembre 2009** Deuxième facture + prélevé en 3 fois
- 3) **Avril 2010** Troisième facture + prélevé en 3 fois

Les familles ont la possibilité d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE qui échelonne les paiements sur 9 mois.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur pour rechercher une solution.

NB : Pour les F.C.I.L. il ne s'agit pas de 3 factures trimestrielles mais de 2 factures semestrielles. Encas de Prélèvement Automatique il y a 6 prélèvements dans l'année. Vous observerez sur la « Fiche Récapitulative » que les montants du quotient familial pour les F.C.I.L. diffèrent de ceux établis pour les élèves de Seconde, Première et Terminale.